

DECISION N° 110-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20260522-DAJ-DEC-26-185-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Portant validation du devis INCENDIS 27 SAS pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans ainsi que la maintenance annuelle de l'ensemble des extincteurs de la Ville de Bernay

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise INCENDIS 27 SAS ;

Considérant que l'entreprise INCENDIS 27 SAS propose l'offre économique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de l'entreprise INCENDIS 27 SAS, pour le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans ainsi que la maintenance annuelle de l'ensemble des extincteurs de la Ville de Bernay pour un montant total de 7 552.60 € HT.

signé électroniquement le 21/05/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

